

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-17

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	1 456 987
Intégration et accès à la nationalité française	0	904 383
TOTAUX	0	2 361 370
SOLDE	-2 361 370	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de gager par des économies complémentaires toutes les dépenses nouvelles, le présent amendement procède à une minoration de 2 361 370 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 1 456 987 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Immigration et asile ».
- 904 383 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Intégration et accès à la nationalité française ».